

UNE COMMUNE COMMERCIALEMENT DYNAMIQUE

L'accent sur le commerce de proximité

Le commerce est un élément essentiel dans la vie d'un bourg et Treillières a la chance d'avoir un pôle commercial de proximité dans son centre (boulangeries, boucherie, maison de la presse, coiffeurs, fleuristes, pharmacies...).

► Un mini-pôle d'activités s'est également constitué de part et d'autre de la **Belle-Etoile** avec la coopérative agricole, le supermarché, la banque et quelques artisans que l'on retrouve d'ailleurs en plus grand nombre dans les hameaux installés avec leur atelier jouxtant leur maison d'habitation.

► L'**avenue du Général-de-Gaulle** est pleinement inscrite dans une dynamique commerciale. Le nouveau quartier situé face à la mairie a été conçu pour accueillir des commerces avec pour objectif, à moyen terme, d'assurer une continuité commerciale entre les places de la Liberté et de la République et ainsi dynamiser et renforcer l'offre rue de la Mairie. Ainsi, après l'ouverture récente d'une cordonnerie, d'une boutique de prêt-à-porter et d'un institut de beauté, rue de la Mairie et passage de La Chesnaie, un restaurant bistronomique est en cours de construction, place de la République et une laverie automatique ouvrira fin 2019, place de la Liberté.

► Le pôle majeur d'activités de Treillières se situe cependant dans son extrémité sud, en prolongement de Nantes : il s'agit de la zone d'activité de **Ragon** qui compte aujourd'hui plus de 60 entreprises commerciales et industrielles.

[En savoir + sur Ragon](#) ↗

► L'activité agricole est aussi encore très présente sur la commune avec une quinzaine d'exploitations en activité.



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.